



**SEPTIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT  
DE L'ASSOCIATION DES ÉTATS DES CARAÏBES (AEC)  
LA HAVANE, 4 JUIN 2016**

**PLAN D'ACTION  
POUR LA PÉRIODE 2016-2018**

Les tâches inscrites au présent Plan d'action de l'Association des États des Caraïbes (AEC) seront menées à bien pendant une période de trois ans : 2016-2018. Le Secrétariat présentera des rapports périodiques et formulera des recommandations sur leur exécution au Conseil des ministres et à ses organes subsidiaires, qui devront décider des actions à entreprendre et des modifications éventuelles à opérer, en tenant compte des changements et des différentes circonstances qui pourraient apparaître.

Les États membres et les membres associés sont priés d'apporter leur appui constant et inestimable aux projets et activités identifiés dans le présent document.

## 1. TOURISME DURABLE

### 1.1 **Mise en place et consolidation de la Zone de tourisme durable de la région des Caraïbes (ZTDC) :**

Ce domaine de travail comprend la création et la reconnaissance des Caraïbes comme une région qui favorise le développement du tourisme durable, en définissant le cadre normatif et réglementaire de la ZTDC et en coordonnant les efforts régionaux qui contribuent à la consolidation de la région en tant qu'une Zone de tourisme durable.

Les cinq actions principales à entreprendre dans ce domaine sont les suivantes :

- 1.1.1 Poursuite de la ratification de la Convention et du Protocole de la ZTDC par tous les États membres et membres Associés de l'AEC qui ne l'auraient pas encore fait.
- 1.1.2 Continuer à disséminer des informations sur la ZTDC parmi les États membres et Membres associés de l'AEC.
- 1.1.3 Assurer le suivi du Mécanisme de coopération régionale (MCR) qui permette d'appliquer les indicateurs du tourisme durable aux destinations sélectionnées par les États membres et membres Associés de l'AEC.
- 1.1.4 Compte tenu des évolutions en cours dans la région, mettre au point un système de validation du niveau de durabilité des destinations de la ZTDC en vue d'établir un système de certification.
- 1.1.5 Une fois appliqués les indicateurs du tourisme durable, promouvoir les destinations multiples dans la ZTDC sera

stimulé aux destinations proposées par les États membres et associés.

## 1.2 **Renforcement des capacités dans le secteur du tourisme :**

Promouvoir l'éducation au tourisme durable des ressources humaines dans différents domaines du secteur, en vue d'accroître la compétitivité des destinations dans la région.

Les quatre actions principales à entreprendre dans ce domaine sont les suivantes :

1.2.1 Promouvoir la mise en œuvre d'un cadre régional concernant l'enseignement technique et professionnel et la formation.

1.2.2 Poursuivre le Programme pour la promotion des langues et des cultures des Caraïbes en coordination avec le projet du Centre international de Guadeloupe pour une approche régionale des langues (CIGAREL) d'INTERREG-Guadeloupe.

1.2.3 Développer, de concert avec le groupe de travail, la Stratégie régionale de sécurité touristique pour faire face à d'éventuelles menaces à la sécurité dans une destination touristique.

1.2.4 Renforcer les capacités en matière de sécurité du tourisme, en poursuivant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

## 1.3 **Tourisme communautaire :**

Soutenir les initiatives de tourisme communautaire afin de promouvoir l'inclusion sociale et le développement durable. Promouvoir de même le développement des micro, petites et moyennes entreprises (PME) liées au tourisme par le biais d'alliances et de coopérations régionales qui contribuent à leur durabilité et à leur croissance, tout en préservant le patrimoine culturel et l'intégrité des zones écologiques.

Les deux principales actions à entreprendre dans ce domaine sont les suivantes :

1.3.1 Créer une base de données sur les projets de tourisme communautaire existant dans la région et partager des bonnes pratiques et des expériences apprises.

- 1.3.2 Avec le soutien du Réseau régional des artisans du tourisme des Caraïbes, créer une base de données régionale du secteur artisanal et soutenir la coordination des activités qui permettront de consolider le réseau.

## 2. DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### 2.1 Réduction et élimination progressive des obstacles au commerce et à l'investissement dans la région des Caraïbes

Ce domaine sera axé sur des réunions techniques des groupes de travail sur les questions douanières et les installations portuaires, y compris celles relatives aux capacités hydrographiques des pays membres.

On poursuivra la mise en œuvre des projets : *Transit international des marchandises (TIM)* et *Transport maritime à courte distance (TMCD)*, et le Renforcement des capacités hydrographiques des autorités compétentes des pays de la AEC (FOCAHIMECA), financés par le gouvernement mexicain, à partir de fonds provenant de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID).

#### 2.1.1 **Projet Transit international des marchandises (TIM)**

L'objectif est de réduire le temps de passage de marchandises en transit, à travers une procédure standardisée permettant d'intégrer en un seul document les informations requises par les autorités douanières (Document unique de transport - DUT), migratoires et phyto-zoosanitaires, dont l'envoi à l'avance par courrier électronique des déclarations de marchandises à l'exportation, ce qui aiderait au déroulement des opérations commerciales.

### 2.1.2 **Transport maritime à courte distance (TMCD)**

Le Projet TMCD vise à analyser les obstacles opérationnels existant dans les ports de la région et à identifier des actions concrètes qui contribueraient à en améliorer l'efficacité opérationnelle, ainsi qu'à favoriser le commerce interrégional grâce au transport maritime de courte distance, en mettant l'accent sur l'appui à offrir aux petits ports. Ceci inclut également la création d'une banque de données relative aux besoins ou aux demandes d'importation et les offres d'exportation, afin de stimuler et de faciliter la croissance du commerce interrégional.

#### 2.1.2.1 **Projet pour le renforcement des capacités hydrographiques des États et Territoires de la Mésoamérique et des Caraïbes (FOCAHIMECA).**

Le projet FOCAHIMECA vise à créer ou à renforcer les capacités hydrographiques des États et territoires de la Mésoamérique et des Caraïbes, grâce aux actions suivantes :

- a) Élargir la base de données bathymétriques des zones maritimes.
- b) Garantir la sécurité à la navigation des navires marchands et touristiques.
- c) Créer ou renforcer l'efficacité des routes de navigation et des infrastructures portuaires qui favorisent le développement maritime et économique en fonction des informations recueillies.
- d) Former des spécialistes de nos Etats à l'utilisation des technologies actuelles concernant les levés bathymétriques et la production de cartes nautiques électroniques qui contribueraient à garantir la sécurité de la navigation maritime et à accroître l'efficacité des services hydrographiques.

### 2.1.3 **Création d'un groupe de travail pour l'étude des préférences tarifaires des Caraïbes :**

Créer un groupe de travail chargé d'analyser et de discuter de la possibilité d'implanter dans les Caraïbes des préférences tarifaires afin de renforcer le commerce entre les régions.

**2.2 Programme conjoint de coopération pour le développement et le renforcement des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les Caraïbes.**

Dans le cadre de ce projet, des activités visant à la promotion des MPME seront réalisées avec l'appui financier et technique du gouvernement colombien, par l'intermédiaire de son ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de l'Agence présidentielle de coopération internationale (APC-Colombie) et d'autres institutions ayant une expérience dans ce domaine.

**2.3 Promotion de la convergence et de l'approfondissement du commerce au sein de l'AEC à travers de nouveaux mécanismes. Approfondissement des capacités commerciales.**

Envisager de produire des bulletins économiques et d'identifier des voies possibles relatives au commerce et aux flux d'investissement.

De la même manière, mettre en place des cours, des séminaires et des ateliers de formation destinés à élargir et à renforcer la connaissance des thèmes liés au commerce dans les Caraïbes, avec l'aide technique d'organisations internationales spécialisées, et d'institutions des pays de la région, tout en transférant de bonnes pratiques mises en application.

**2.4 Forum d'affaires des Caraïbes :**

Ce forum vise à promouvoir le commerce, l'investissement et le partage des connaissances parmi les hommes et femmes d'affaires des Caraïbes. Cuba se propose d'accueillir cet événement à Santiago de Cuba en 2017.

**3. TRANSPORT**

Mettre en œuvre le programme « **Unir les Caraïbes par air et par mer** » grâce à des actions de transport aérien et maritime susceptibles de contribuer de manière efficace à l'expansion du commerce et des investissements dans les Caraïbes, du tourisme à destinations multiples et de la coopération fonctionnelle en général entre les États Membres et Associés de l'AEC.

Conformément au Plan d'action de Pétion Ville et aux conclusions de l'étude récemment conclue sur la Stratégie portuaire et maritime, l'attention sera centrée, au cours de la période, sur le renforcement des capacités portuaires dans la région, ce qui contribuera à la réduction des risques. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :

### 3.1 **Cartes des routes maritimes des Caraïbes**

*Mettre en œuvre les Phases IV et V des Cartes de routes maritimes des Caraïbes afin de montrer les services de transport maritime que prêtent les lignes régulières de porte-conteneurs existants, leur fréquence et la localisation des différents agents des compagnies maritimes dans les ports d'escale qui se trouvent sur la carte interactive existant sur les pages Web de l'AEC, de la COCATRAM et de l'AMP (Autorité maritime du Panama) qui sont mises à jour systématiquement.*

### 3.2 **Stratégie portuaire et maritime des Caraïbes**

Mettre en œuvre les recommandations du plan stratégique concernant le développement des ports maritimes des Caraïbes, notamment les actions destinées à développer des petits ports maritimes afin de disposer d'un secteur compétitif capable de répondre aux besoins du commerce extérieur de la région et de répondre efficacement à l'augmentation du trafic prévue avec l'agrandissement du Canal de Panama en 2016.

#### 3.2.1 **Cours de Gestion supérieure des ports**

*Conformément aux conclusions de l'Étude sur la stratégie portuaire et maritime des Caraïbes, qui a établi le renforcement des capacités de haut niveau particulièrement dans les ports de niveau III, le projet inclura des activités de formation dans les domaines clés identifiés suite à des consultations avec les autorités portuaires régionales.*

### 3.3 **Poursuivre les efforts en matière de connectivité.** Travailler à établir un cadre d'activités avec des partenaires internationaux pour aborder des questions concernant la connectivité aérienne et maritime dans les Caraïbes.

#### 3.3.1 **Accord de transport aérien entre les États Membres et Membres Associés de l'Association des États des Caraïbes.**

Continuer de promouvoir la mise en œuvre et l'actualisation de l'Accord afin de répondre au besoin d'une politique aérienne générale pour les Caraïbes, en établissant un cadre juridique et de coopération susceptible d'offrir plus d'options de services aériens grâce à la réduction des coûts et des tarifs, à l'augmentation du nombre de routes et de transporteurs et à l'amélioration des services, tout en satisfaisant aux critères les plus élevés de sécurité et de

sûreté des opérations existant dans l'aviation civile internationale.

3.3.2 **Définir des actions de coopération aérienne avec des agences internationales afin d'améliorer et de faciliter la connectivité dans la région.**

3.3.3 **Convoquer une réunion d'experts sur la connectivité.**  
Cette réunion doit proposer des idées et des activités à même de permettre d'améliorer la connectivité dans les Caraïbes.

#### 4. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

*Compte tenu du fait que nos pays et territoires sont très exposés et vulnérables aux catastrophes découlant des menaces de phénomènes naturels, l'AEC cherche à fortifier la coopération internationale et la formation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Après un examen approfondi des accords internationaux, tels que le Cadre de Sendai et le Programme pour le développement durable d'ici à 2030, et la tendance accrues à incorporer les données géospatiales dans la planification afin d'atteindre les Objectifs de développement durable, il faudra se concentrer au cours de la période sur l'évaluation et l'identification des risques par des systèmes géospatiaux, la mise en œuvre d'infrastructures de données spatiales et les outils de modélisation. À cette fin, on entreprendra les actions suivantes :*

##### 4.1 **Projet de suivi de SHOCS II**

**Étape du projet de suivi de SHOCS II :**

**Renforcement des opérations et des services hydrologiques et météorologiques des Petits États insulaires en développement (PIED) des Caraïbes (SHOCS) - Système d'alerte précoce**, en utilisant les fonds d'affectation spéciale de l'Organisation météorologique mondiale fournis par le gouvernement finlandais. Cette étape est destinée à améliorer et à renforcer les capacités des institutions météorologiques et hydrologiques nationales et des organisations de gestion des catastrophes dans les États Membres de l'AEC grâce à la consolidation de leurs systèmes d'alerte précoce et à une meilleure préparation pour atténuer les impacts des dommages naturels.

4.2 **Projet des Caraïbes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale.** Ce projet, développé par l'Institut national de la statistique et de la géographie du Mexique, portera à la connaissance des États des Caraïbes l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information

géospatiale à l'échelle mondiale et aidera à lier les pays au cadre géodésique mondial, tout en améliorant les capacités en matière de SIG, l'infrastructure de données spatiales et son utilisation au niveau de la planification dans la région.

- 4.3 **Plateforme de l'information territoriale des Caraïbes pour la prévention des catastrophes (PITCA)** *Ce projet, développé par le Centre national pour la prévention des catastrophes du Mexique, prendra comme base de l'information et des systèmes le projet de l'UN-GGIM et mettra au point, avec l'aide des partenaires régionaux, l'analyse de risques multiples fondée sur des Systèmes d'information géographique (SIG) en ligne à des fins de partage et de gestion des informations dans la région des Caraïbes.*

- 4.4 **Cours présentiels : « Gestion des risques au niveau local » destinés aux Etats membres de l'AEC.**

Ce cours présentiel destinés aux pays des Caraïbes sera organisé en 2017 au Centre de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques, sous les auspices de l'Agence pour l'environnement du ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement de la République de Cuba.

- 4.5 **Réduction des vulnérabilités régionales.** Entreprendre des actions de coopération avec d'autres agences régionales en vue d'aboutir à la réduction des risques de catastrophes dans les Caraïbes, en utilisant les dispositions du Programme pour le développement durable d'ici à 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que d'autres instruments pertinents qui sont reconnus et appliqués par les États membres de l'AEC.

**4.5.1 Convoquer une réunion d'experts sur la vulnérabilité** afin de proposer des politiques régionales de réduction des risques de catastrophe, basées sur l'identification d'activités clés, qui seraient réalisées par les agences gouvernementales des pays membres chargées de la gestion des catastrophes et harmonisées avec les normes internationales, et qui auraient pour cadre de référence des systèmes d'information géographique tels que l'UNGGIM : Projet Caraïbes, la Plateforme d'information territoriale des Caraïbes pour la prévention des catastrophes (PITCA) et le projet Renforcement des opérations et des services hydrométéorologiques dans les Petits Etats insulaires en développement des Caraïbes (SHOCS).

## **5. COMMISSION DE LA MER DES CARAIBES**

La Commission de la mer des Caraïbes reste consciente de son engagement à préserver la mer des Caraïbes et de la nécessité de poursuivre les efforts pour qu'elle soit reconnue comme Zone spéciale dans la perspective du développement durable.

### **5.1 Définition de la Zone spéciale dans la perspective du développement durable**

Sur la base des résultats de la consultation, et avec l'appui de la sous-commission juridique et de la sous-commission scientifique et technique, la Commission se propose de faire progresser le dialogue entre les pays membres afin de définir les démarches nécessaires pour que la mer des Caraïbes soit reconnue comme Zone spéciale protégée dans la perspective du développement durable.

### **5.2 Suivi du Premier Symposium de la Commission de la mer des Caraïbes**

Continuer à mettre en œuvre les recommandations essentielles qui ont été développées lors du premier Symposium de la mer des Caraïbes et discutées à la Vingt-et-unième Réunion ordinaire du Conseil des Ministres, et notamment :

5.2.1 Mettre en œuvre le Programme de l'AEC concernant la lutte contre les changements climatiques dans les Caraïbes, afin de placer la région dans des conditions plus favorables face à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

5.2.2 Utiliser les connaissances accumulées par les membres de l'AEC et recourir à la coopération internationale dans des projets concernant les principaux problèmes discutés au Symposium, en particulier la menace récente des algues Sargasses, l'invasion du ptérois à antennes (poisson-scorpion à antennes), les dommages soufferts par les récifs coralliens et l'érosion côtière. Mettre en pratique la coopération internationale dans ces domaines.

**5.3 Réunion annuelle d'experts pour améliorer le dialogue entre scientifiques et politiques**

Organiser tous les ans un symposium ou des ateliers de travail (ou les deux à la fois) entre les experts et les fonctionnaires publics responsables de l'étude et du traitement des grands thèmes en rapport avec la durabilité de la mer des Caraïbes dans le cadre du changement climatique.

**5.4 Banque de données de la Commission de la mer des Caraïbes**

Créer une banque de données qui centraliserait et disséminerait les informations pertinentes sur les grandes menaces à la durabilité de la mer des Caraïbes.

**6. CULTURE ET EDUCATION**

**6.1 PROMOUVOIR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ENTRE LES CENTRES UNIVERSITAIRES ET D'AUTRES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES CARAÏBES.**

On s'efforcera de mener les actions suivantes :

6.1.1 Promouvoir entre groupes de recherche d'universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur des recherches conjointes ayant un effet sur le développement socioéconomique et culturel des Caraïbes.

6.1.2 Mettre en relation les centres de liaison chargés dans chaque pays de la mobilité universitaire en vue de créer des synergies futures, qui contribuent à l'approfondissement des relations universitaires dans les Caraïbes.

6.1.3 Promouvoir la création de chaires des Caraïbes dans chaque pays membre pour stimuler la recherche et les publications conjointes entre les États membres sur des questions concernant le développement des Caraïbes.

## 6.2 COOPÉRATION CULTURELLE

Favoriser la mise en œuvre de programmes de coopération culturelle concrets et tangibles pour renforcer les espaces reconnus d'échanges culturels dans les Caraïbes tels que foires du livre, festivals et marchés d'art et autres manifestations culturelles, parmi lesquelles il convient d'insister sur le sport, vu sa capacité à promouvoir l'amitié entre les peuples caribéens, ainsi que l'édification d'identités collectives. On propose, en particulier ce qui suit :

6.2.1 Consolider le Réseau de carnivals des Caraïbes, créé avec succès à Santiago de Cuba en juillet 2015. Les carnivals des Caraïbes sont l'une des plus riches expressions culturelles de nos peuples, un patrimoine inestimable et l'un des principaux instruments dont nous disposons pour parvenir à une identité commune. On propose, à titre de tâche spécifique pour 2016-2018, de coopérer comme suite avec le Réseau :

6.2.1.1 Organiser, dans le cadre des carnivals, des séminaires, des conférences, des foires du livre et des échanges afin de promouvoir la coopération et l'amitié entre les peuples.

6.2.1.2 Promouvoir la prochaine rencontre des carnivals des Caraïbes dans le cadre du Carnaval de Barranquilla (Colombie) en février 2017.

## 7. FONDS SPECIAL

7.1 **Intensifier les activités et les réunions avec les bailleurs de fonds potentiels** pour financer les projets contenus dans le Plan d'action de La Havane pour la période 2016-2018. Positionner l'Association des États des Caraïbes (AEC) face aux bailleurs de fonds internationaux en tant que partenaire chargé de l'exécution et de la gestion de projets par l'entremise du Fonds spécial. Les actions sont les suivantes :

7.1.1 Participer à des réunions et à des événements contribuant aux objectifs de recherche de fonds du Fonds Spécial et rendre l'AEC plus visible.

7.1.2 Structurer des alliances stratégiques et des travaux conjoints avec des partenaires régionaux.

- 7.1.3 Encourager l'échange d'informations entre bailleurs de fonds
- 7.1.4 Participer à des appels à proposition pour présenter des projets à des bailleurs de fonds potentiels.
- 7.2 **Encourager** de la part des pays membres **la coopération technique ou le financement** (ou les deux à la fois) de projets et d'initiatives qui pourraient figurer dans le programme de travail biennal.
- 7.3 **Élaborer le projet de renforcement institutionnel** de l'Unité de projets et de recherche de financement.